

HESAV

HAUTE ÉCOLE
DE SANTÉ VAUD

HESAV
LAUSANNE

DROITS DES PATIENT.E.S « LES MESURES DE PROTECTION DE L'ADULTE: ÉTAT DES LIEUX DES 10 ANS D'APPLICATION »

3^E SYMPOSIUM

MARDI 2 MAI 2023 DE 13H À 17H30



« LES MESURES DE PROTECTION DE L'ADULTE : ÉTAT DES LIEUX DES 10 ANS D'APPLICATION »

Introduction

Le 1^{er} janvier 2023 marque les dix ans de l'entrée en vigueur des dispositions du Code civil relatives au droit de la protection de l'adulte. Ces modifications visent à promouvoir et renforcer le droit à l'autodétermination des patient.e.s comme notamment : l'introduction du mandat pour cause d'incapacité et des directives anticipées qui permettent à une personne capable de discernement de nommer un.e représentant.e et/ou de transmettre sa volonté quant à sa prise en charge médicale pour le jour où elle deviendrait incapable de discernement, l'établissement d'une liste de proches à l'art. 378 CC habilités à représenter la personne incapable de discernement, la protection des personnes résidant dans un établissement médico-social, les mesures de curatelles, les conditions pour prononcer des placements à des fins d'assistance.

Les professionnel.le.s de la santé, les autorités, la justice mais aussi les patient.e.s sont confronté.e.s à des situations complexes pour lesquelles le respect des droits des patient.e.s est important. Ce 3^e symposium a pour objectif de présenter les différents enjeux rencontrés par les acteur.trice.s impliqué.e.s dans le domaine de la protection de l'adulte.

PROGRAMME

13h00

Accueil des participant.e.s

13h30

Mots de bienvenue + PRITS

13h40

Ouverture de la journée

Grégory Yersin, Médecin adjoint
Spécialiste FMH en psychiatrie et psychothérapie,
Direction générale de la santé, Office du médecin cantonal

14h00

Les conditions juridiques du placement à des fins d'assistance

Dr Damian König, Chef des affaires juridiques et éthiques de l'Hôpital du Valais

14h25

Particularités des prises en charge de personnes placées à des fins d'assistance lorsque l'établissement approprié est l'hôpital psychiatrique

Dr Georges Klein, Médecin chef coordinateur de Pôle, Médecin chef de service, Service de psychiatrie-Psychothérapie
Hospitalière de l'Adulte, Hôpital de Malévoz

14h50

Les PAFA compliqués : études de cas

Cristina Ferreira, Professeure associée, HESAV

15h15

L'APEA face à l'hôpital : rôle et intervention

Noémie Helle, Juge et Présidente de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte des Montagnes et du Val-de-Ruz

15h40

Pause

16h05

Les mesures de protection de l'adulte en EMS : constats et enjeux

François Matt, Directeur, EMS Le Home – Les Pins SA

16h30

Point de vue des patient.e.s dans le cadre des mesures de protection de l'adulte ?

Shirin Hatam, LL.M. Juriste, titulaire du brevet d'avocat, Association Pro Mente Sana et Olivia Vernay, Collaboratrice de recherche experte par expérience, Observatoire romand de la contrainte en psychiatrie et Doctorante FPSE, UNIGE

16h55

TABLE RONDE

Animation

Animée par et avec la participation de l'ensemble des intervenant.e.s

17h30

Clôture et apéritif

INFORMATIONS

Public

Professionnel.le.s de la santé, chercheur.euse.s, maîtres d'enseignement, personnel des institutions concernées par les droits des patients, étudiant.e.s dans le domaine de la santé et/ou en droit, et toutes autres personnes intéressées.

Inscription en ligne

www.hesav.ch/event/symposium-protection

L'inscription en ligne est nécessaire. Participation limitée à 95 personnes en présentiel. Il sera également possible de suivre l'événement en ligne.

Tarifs

50.- CHF en présentiel et 30.- CHF à distance.

Gratuit pour les étudiant.e.s et collaborateur.trice.s de HESAV.

Délai d'inscription

28 avril 2023

Lieu

HESAV, Auditoire F. Wavre
Av. de Beaumont 21, 1011 Lausanne

Comité d'organisation

HESAV – Haute École de Santé Vaud
Delphine Bonnard, Songül Yavavli, Jérémy Blatti et
Dominique Correia

Contact

recherche@hesav.ch

Accès

Transports publics : métro M2 arrêt « CHUV ».
Voiture : autoroute sortie « Lausanne-Vennes/Hôpitaux », descendre la route de Berne et suivre les indications « CHUV ». Parking P+R payant.

